République Française
Département
Loire-Atlantique

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
TRANSMISE À LA PRÉFECTURE LE 03/07/2015
AFFICHÉE OU PUBLIÉE LE 03/07/2015
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :
- en exercice 23
- présents 18
- pouvoirs 5
- votants 23

L'an deux mille quinze, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

Date d'affichage : Date de Convocation : 25 juin 2015

Présents : BERTIN Pierre – JUSSIAUME Marie-Thérèse - MABIT Stéphane - TEIGNE Myriam – RICHARD Christophe – DE VILLARTAY Yann – GUERIN GOULARD Marlise - BONNEAU Sabrina – MAINGUY Jean-Luc –- BUREAU Philippe – GOHAUD Nathalie – PAQUET Jocelyne – SAVARY Stéphanie – PELLERIN Jean-Pierre – SAUVETRE Patricia – LAUMONIER Henri – MOTTE-CAILLET Marie-Laure – RENAUDINEAU Christian

Absents ayant donné procuration : COUILLAUD Jeannine donne procuration à DE VILLARTAY Yann - LEMETAYER David donne procuration à RICHARD Christophe - LE GALL Nathalie donne procuration à GOHAUD Nathalie - ANTIER Richard donne procuration à BUREAU Philippe – FLEURANCE Stéphane donne procuration à BERTIN Pierre
Sont respectivement nommés secrétaire et auxiliaire : Stéphanie SAVARY et Xavier DESHAYES.

Numéro : DCM13B01072015

DENOMINATION DE RUE

Monsieur DE VILLARTAY, adjoint à la Voirie, signale aux Conseillers que la voie publique communale joignant le hameau de la Brilletière à la rue Saint Vincent n'a pas de dénomination. Or, il est prévu la construction d'habitations en bordure de route (divisions foncières, aménagement de la ZAC multi-sites). Pour des raisons pratiques et administratives, il devient donc nécessaire d'attribuer un nom à ce tronçon de rue.

La Commission voirie propose :
- Concernant le chemin allant de la rue Saint Vincent vers le lieu-dit « La Brilletière » : rue de la Brilletière

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ **ACCEPTE** la proposition de la commission voirie

➢ **DECIDE** de nommer la voie **Rue de la Brilletière** pour le tronçon allant de la rue Saint Vincent vers le lieu-dit « La Brilletière » (voir plan annexé).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre BERTIN

COMMUNE DU LANDREAU LOIRE-ATLANTIQUE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod 540330 - 09/10 Fabrègue duo